



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ALIMENTATION COUCHE-TARD COMMENTE SUR L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES 2010 DE CASEY'S GENERAL STORES ET LA RECOMMANDATION DE L'ISS**

**Alimentation Couche-Tard enjoint les actionnaires de Casey's General Stores de voter « POUR » huit administrateurs expérimentés et hautement qualifiés en votant à l'aide de la carte de procuration BLEUE dès aujourd'hui**

---

#### **ATD.A, ATD.B à la Bourse de Toronto**

**Laval, Québec – le 20 septembre 2010** – Alimentation Couche-Tard Inc. (« Couche-Tard ») à émis aujourd'hui les commentaires suivants concernant l'assemblée annuelle des actionnaires 2010 de Casey's General Stores, Inc. (« Casey's ») (CASY au Nasdaq) prévue le 23 septembre 2010 et le récent rapport de l'*Institutional Shareholder Services* (« ISS »).

L'assemblée annuelle des actionnaires 2010 de Casey's n'est plus qu'à quelques jours. Pourtant, contrairement à ce qui concerne l'offre ferme pleinement financée de Couche-Tard d'acquérir l'intégralité des actions de Casey's pour un prix de 38,50 \$ par action payée en totalité en espèces, Casey's n'a fourni aucune information concrète sur le déroulement de la déclaration d'intérêt préliminaire, dépourvue de caractère contraignant, de 7-Eleven, qui lui a été transmise lors d'un appel téléphonique le 2 septembre 2010. Tel qu'indiqué précédemment, la différence actuelle de prix entre l'offre de Couche-Tard et la déclaration d'intérêt préliminaire, dépourvue de caractère contraignant, de 7-Eleven n'est que de 4 %. Cependant le conseil d'administration de Casey's a autorisé la poursuite des discussions avec 7-Eleven tout en refusant notre demande d'être traité dans le cadre d'un processus de cession équitable.

Nous considérons que la divulgation de la déclaration d'intérêt préliminaire, dépourvue de caractère contraignant, de 7-Eleven est une nouvelle tentative de brouiller l'esprit des actionnaires sur les choix pour l'avenir de Casey's qui ont été présentés aux actionnaires. En fait, Casey's a annoncé aujourd'hui qu'elle continue simplement à discuter avec 7-Eleven et a confirmé que le résultat de ses discussions avec 7-Eleven ne sera pas déterminé avant l'assemblée générale annuelle. Au nom des actionnaires de Casey's, nous exigeons du conseil d'administration et de la direction de Casey's que les modalités et conditions de la proposition actuelle de 7-Eleven soient immédiatement divulgués. À défaut de fournir ces modalités et conditions, la réticence de Casey's ne pourrait qu'amener à considérer la déclaration d'intérêt préliminaire, dépourvue de caractère contraignant, de 7-Eleven comme n'étant qu'un écran de fumée préparé par Casey's destiné à obtenir un vote favorable au bénéfice des dirigeants actuels de Casey's en faisant croire à une transaction potentielle à quelques jours de l'assemblée générale annuelle, sans la moindre intention de poursuivre ultérieurement quelque opération que ce soit qui puisse desservir les intérêts particuliers des dirigeants en place.

Tel que mentionné antérieurement, nous serions disposés à réviser notre prix à la hausse si nous avons l'opportunité de participer à un processus de cession équitable, de parvenir avec

les dirigeants de Casey's à définir les termes d'une transaction mutuellement satisfaisante et de conduire une vérification diligente. À ce jour, le conseil d'administration de Casey's a refusé, tel que Casey's l'a confirmé aujourd'hui, de reporter la date de l'assemblée annuelle des actionnaires de manière à ce que les actionnaires de Casey's puissent évaluer les résultats d'un tel processus. Par ailleurs, il n'y a aucune garantie que le conseil d'administration de Casey's respecte ses obligations fiduciaires envers vous et qu'il maximise la valeur de l'investissement des actionnaires de Casey's dans celle-ci par la conduite d'un processus équitable ou même de continuer à évaluer une transaction avec 7-Eleven.

De plus, les communiqués de presse émis récemment par Casey's sont trompeurs et incomplets dans la mesure où Casey's se garde bien d'indiquer que l'ISS a, dans son rapport du 15 septembre 2010, vivement recommandé aux actionnaires de Casey's de manifester leur mécontentement au conseil d'administration par l'émission d'un vote défavorable envers William C. Kimball, administrateur indépendant, et envers Kenneth H. Haynie, membre du comité exécutif. Nous ne pouvons qu'être satisfaits que l'ISS ait formulé cette recommandation et ait confirmé que l'offre de paiement en espèces intégralement financée de Couche-Tard est la seule offre formelle reçue par Casey's. Nous sommes également satisfaits que l'ISS appuie la demande de Couche-Tard à l'effet de retarder la tenue imminente de l'assemblée générale annuelle de deux ou trois semaines afin de permettre à Casey's de mener un processus équitable à terme et de fournir à ses actionnaires les résultats d'un tel processus avant la tenue de l'assemblée générale annuelle. Comme l'indique le rapport de l'ISS, dont nous sommes en accord, les actionnaires de Casey's n'ont eu que très peu d'information sur ces deux offres concurrentes stratégiques pour l'avenir de Casey's, et Casey's n'a apporté aucune justification à son refus de reporter l'assemblée générale annuelle jusqu'à ce que les actionnaires de Casey's disposent d'une meilleure vue d'ensemble.

Dans son rapport en date du 15 septembre 2010, l'ISS note<sup>1</sup>:

“Plusieurs réponses du conseil d'administration de Casey's soulèvent cependant des interrogations à savoir si les actions défensives menées par le conseil d'administration ont été élaborées pour protéger la valeur de l'investissement des actionnaires ou davantage pour assurer l'indépendance de la société sans tenir compte du sérieux d'une offre. En particulier, nous mentionnons l'acceptation par le conseil d'administration d'une clause de changement de contrôle très coûteuse dans le financement de son programme de rachat d'actions, alors même que la société faisait déjà l'objet d'une offre d'achat. Nous nous interrogeons aussi sur la décision du conseil d'administration de tenir l'assemblée générale annuelle à la date prévue malgré l'arrivée tardive d'une seconde offre ainsi que sur le fait que les actionnaires disposent de très peu d'information sur l'évolution rapide de deux offres portant sur une transaction stratégique pour la société.”

L'ISS a clairement reconnu que le conseil d'administration de Casey's a pris une multitude de décisions défensives inappropriées qui soulèvent des doutes sérieux sur la motivation et les raisons de l'actuel conseil d'administration de Casey's.

Nous croyons que l'objectif de l'ISS d'assurer un processus de vente équitable serait mieux réalisé par l'élection de l'ensemble des huit candidats présentés par Couche-Tard pour siéger au conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle. L'élection des huit candidats présentés par Couche-Tard apportera responsabilisation et transparence au sein du conseil d'administration de Casey's. Les candidats indépendants proposés par Couche-Tard s'engagent à maximiser la valeur de l'investissement de chacun des actionnaires de Casey's, et s'ils sont élus, feront tout le nécessaire pour atteindre cet objectif. Les actionnaires de Casey's méritent

---

<sup>1</sup> Aucune autorisation d'utiliser ou de reproduire des citations n'a été recherchée ni obtenue.

un conseil d'administration qui est engagé à maximiser la valeur de leur investissement dans Casey's.

Couche-Tard sollicite vivement le vote favorable des actionnaires de Casey's à l'élection de ses huit nouveaux candidats indépendants pour siéger au conseil d'administration en retournant la carte de procuration de vote BLEUE signée et datée. Les actionnaires qui auraient déjà retourné une carte de procuration blanche à Casey's, peuvent la révoquer en votant par téléphone ou par Internet (les instructions figurent sur la carte de procuration BLEUE) ou en retournant par courrier une carte de procuration BLEUE signée et datée d'une date postérieure dans l'enveloppe prépayée. Seule la carte de procuration datée de la date la plus récente sera prise en considération.

Si, cependant, les actionnaires de Casey's ne soutiennent pas la candidature de l'ensemble des huit candidats présentés par Couche-Tard, nous vous demandons de bien vouloir voter au moins pour trois des candidats présentés par Couche-Tard. L'élection d'au moins trois candidats proposés par Couche-Tard adressera un message clair au conseil d'administration de Casey's que les actionnaires de Casey's attendent du conseil d'administration qu'il mène à son terme un processus de cession équitable permettant de maximiser la valeur de l'investissement de chaque actionnaire de Casey's et qu'il remette entre les mains des actionnaires la décision finale engageant l'avenir de Casey's.

Les documents de l'offre, incluant l'offre publique d'achat et la lettre d'accompagnement ainsi que les documents finaux de sollicitation de procurations en relation avec la sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2010 de Casey's, ont été déposés auprès de la *Securities and Exchange Commission* (« SEC »). Les actionnaires de Casey's peuvent obtenir un exemplaire des documents de l'offre publique d'achat et de sollicitation de procurations finale sur le site [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Pour obtenir une copie gratuite des documents, il suffit de communiquer avec Innisfree M&A Incorporated en composant le numéro sans frais 1-877-717-3930.

Crédit Suisse Securities (USA) LLC agit à titre de conseiller financier et courtier-gestionnaire pour l'offre de Couche-Tard. UBS Investment Bank agit également à titre de conseiller financier pour Couche-Tard. Dewey & LeBoeuf LLP, Nyemaster, Goode, West, Hansell & O'Brien, P.C. et Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l. agissent à titre de conseillers juridiques. Innisfree M&A Incorporated agit à titre d'agent de renseignements pour l'offre de Couche-Tard et conseiller de sollicitation de procuration de votes en lien avec la sollicitation de procurations de Couche-Tard pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2010 de Casey's.

## **À propos de Couche-Tard**

Alimentation Couche-Tard inc. est le chef de file de l'industrie canadienne du commerce de l'accommodation. En Amérique du Nord, Couche-Tard est la plus importante compagnie en tant que chaîne de magasins d'accommodation (intégrée ou non à une société pétrolière) en fonction du nombre de magasins corporatifs. Couche-Tard a un réseau qui compte 5 869 magasins, dont 4 141 dotés d'un site de distribution de carburant. Ces commerces sont répartis dans 11 grands marchés géographiques, dont huit aux États-Unis, couvrant 42 états et le district de Columbia, et trois au Canada, couvrant les dix provinces. Plus de 53 000 personnes oeuvrent dans l'ensemble du réseau de magasins et aux centres de services de Couche-Tard. Pour plus d'information, prière de visiter le site internet de Couche-Tard à [www.couche-tard.com/corporatif](http://www.couche-tard.com/corporatif).

## Déclarations prospectives

Les déclarations contenues dans cette communication, qui décrivent les objectifs, les projections, les estimations, les attentes ou les prédictions de Couche-Tard peuvent constituer des déclarations prospectives. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « évaluer », « estimer », « croire », ainsi que d'autres expressions apparentées. Couche-Tard tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Parmi les facteurs importants pouvant entraîner une différence considérable entre les résultats réels de Couche-Tard et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives, mentionnons la possibilité que Couche-Tard ne complète pas l'offre d'achat comme prévu; la capacité de Couche-Tard d'établir une synergie et de créer la valeur escomptée de la transaction proposée; la capacité de Couche-Tard d'intégrer rapidement et efficacement les activités de Casey's; les tendances et projections prévues à l'égard de certains produits, services, segments d'affaires, revenus et dépenses; la disponibilité de suffisamment de liquidités et de capitaux, les attentes de Couche-Tard à l'égard de sa situation financière et ses liquidités ainsi que les mouvements de trésorerie et bénéfices futurs; les dépenses en immobilisation prévues; le succès de la stratégie de croissance ainsi que la croissance et l'expansion escomptée des activités de Couche-Tard; les intentions, opinions et attentes actuelles de Couche-Tard à l'égard surtout du rendement futur; les attentes liées à la croissance des ventes, des marges brutes, des dépenses en immobilisations et du taux d'imposition effectif; les attentes liées à la conclusion de diverses procédures judiciaires; la saisonnalité et les catastrophes naturelles; et d'autres risques décrits en détail de temps à autre dans les rapports déposés par Couche-Tard auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis. À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-Tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Enfin, l'information prospective contenue dans cette communication est basée sur l'information disponible en date de sa publication.

## Information importante additionnelle

Cette communication ne constitue pas une offre d'achat ou une sollicitation de vendre des actions. L'offre publique d'achat (« l'Offre Publique d'Achat ») est faite en vertu d'une déclaration d'offre publique d'achat sur annexe TO (incluant l'offre d'achat, la lettre d'accompagnement et autres documents relatifs à l'offre publique d'achat) qui ont été déposés le 2 juin 2010 auprès de la SEC par Couche-Tard et ACT Acquisition Sub, Inc. (« ACT Acquisition Sub »). **Ces documents, tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre, contiennent de l'information importante incluant les modalités et conditions de l'Offre Publique d'Achat qui doivent être lus attentivement avant que toutes décisions soient prises quant à l'Offre Publique d'Achat.** Les investisseurs et détenteurs d'actions de Casey's pourront obtenir des copies gratuitement et autres documents déposés par Couche-Tard auprès de la SEC par l'entremise du site internet de la SEC à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov> ou en faisant la demande auprès du Secrétaire corporatif de Alimentation Couche-Tard Inc. au 4204 boul. Industriel, Laval (Québec), Canada H7L 0E3. Des copies peuvent être également obtenues gratuitement auprès de Innisfree M&A Incorporated au 1-877-717-3930.

Couche-Tard et ACT Acquisition Sub ont déposé une circulaire de sollicitation de procurations finale sous *Schedule 14A* auprès de la SEC le 19 août 2010 en relation avec la sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2010 de Casey's. La circulaire de sollicitation de procurations finale a été postée aux actionnaires de Casey's le ou vers le 19 août

2010. **Les investisseurs et détenteurs d'actions de Casey's sont sommés de lire attentivement et en totalité la circulaire de sollicitation de procurations finale et autres documents déposés auprès de la SEC dès qu'ils seront disponibles car ils contiendront de l'information importante.** Les investisseurs et détenteurs d'actions de Casey's pourront obtenir des copies gratuitement et autres documents déposés par Couche-Tard auprès de la SEC par l'entremise du site internet de la SEC à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov> ou en faisant la demande auprès du Secrétaire corporatif de Alimentation Couche-Tard Inc. au 4204 boul. Industriel, Laval (Québec), Canada H7L 0E3. Des copies peuvent être également obtenues gratuitement auprès de Innisfree M&A Incorporated, l'agent de renseignements de Couche-Tard, au (877) 717-3930. Des copies de la circulaire de sollicitation de procurations définitive et tout autres documents de sollicitation de procurations de Couche-Tard et de ACT Acquisition Sub peuvent être obtenues par l'entremise du site Internet maintenu à cet effet au <http://www.ReadOurMaterials.com/Couche-Tard>.

### **Information concernant les participants**

Couche-Tard et ACT Acquisition Sub, sa filiale en propriété exclusive indirecte, et certains de leurs administrateurs et haut dirigeants respectifs ainsi que les candidats proposés par Couche-Tard pour élection au conseil d'administration de Casey's à l'assemblée annuelle des actionnaires 2010 de Casey's pourraient être des participants présumés à la transaction proposée en vertu des règles de la SEC. En date du présent communiqué de presse, Couche-Tard est le propriétaire réel de 362 actions ordinaires de Casey's (incluant 100 actions ordinaires de Casey's détenues par ACT Acquisition Sub). Les détenteurs d'actions peuvent obtenir de l'information sur les noms, associations et intérêts des administrateurs et haut dirigeants de Couche-Tard dans son rapport annuel (Form 40-F) pour son exercice terminé le 25 avril 2010, lequel a été déposé auprès de la SEC le 19 juillet 2010, et sa circulaire de sollicitation de procurations de votes pour son assemblée générale annuelle des actionnaires 2010, laquelle a été déposée auprès de la SEC sous un Form 6-K le 19 juillet 2010. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement tel qu'indiqué ci-dessus. De l'information supplémentaire relativement aux intérêts de ces participants dans la circulaire de sollicitation de procurations de votes et une description de leur intérêts directs et indirects, par l'entremise de détention d'actions ou autrement, est inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations finale déposée auprès de la SEC le 19 août 2010.

###

### **Contacts:**

Raymond Paré  
Vice-président et chef de la direction financière  
Tél: (450) 662-6632 poste 4607  
[relations.investisseurs@couche-tard.com](mailto:relations.investisseurs@couche-tard.com)

Joele Frank, Wilkinson Brimmer Katcher  
Matthew Sherman / Eric Brielmann / Eric Bonach  
Tél: (212) 355-4449

Innisfree M&A Incorporated  
Alan Miller / Jennifer Shotwell / Scott Winter  
Tél: (212) 750-5833